



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°13

Réunion du bureau Exécutif du : Jeudi 24 Octobre 2019

Présidence : M. Denis SOTO

Présents : MM. Noël RIFFAUD, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE et par téléphone Karim ABED,

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA),

Excusés : MM., Nicolas PEZZOLI, Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 17.10 (PV 12) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Dans le cadre de l'organisation du stage JAL réalisé par la CRA du 21 au 24.10 au CREPS de BOULOURIS, le Président Délégué Denis SOTO renouvelle ses remerciements aux Présidents de CDA pour l'envoi par instance de 2 Jeunes Arbitres de District.

Il remercie également la direction du CREPS de BOULOURIS pour leur disponibilité, la mise à disposition de leur salle TV à la fois pour la restitution de travaux par groupes et la projection des matchs de la Ligue des Champions ainsi que pour l'apéritif offert à tous les participants du Stage JAL.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA :

Mail du 18.10 relatif à la demande de la liste des Arbitres de Ligue classés ELITE REGIONALE pour la saison 2019-2020.

Lu et pris note, la CRA a fait suivre le fichier au Directeur Technique de l'Arbitrage.

DE LA CRA DE LAURAFoot :

Mail du 24.10 relatif à la demande du dossier administratif et médical du Jeune Arbitre de Ligue AMO Adrien dans le cadre de sa mutation liée à son cursus universitaire sur cette Ligue à compter du 05.11.

Lu et pris note, la CRA transmettra le dossier au plus tôt.

DE LA LIGUE :

Mail du 22.10 du Service Compétitions quant à la non-réception de rapport de la part des Arbitres suite au match R1 FUTSAL FC GAMBETTE/TOULON EST FUTSAL.

DES CLUBS :

A.S. MONACO F.C. :

Mail du 21.10 relatif à la transmission d'un mail concernant la démission d'un Arbitre de District de ce club et avec pour conséquence en lien la demande de cet Arbitre vis-à-vis de la couverture de club.

TOULON ELITE FUTSAL :

Mail du 21.10 relatif au constat sur la distance importante de déplacement d'un Arbitre ayant officié lors d'un match du 19.10 en R1 FUTSAL.

Lu et pris note, la CRA informe le club qu'un certain équilibre est recherché lorsqu'un Arbitre se déplace de loin, le deuxième officiel est au minimum de déplacement et la caisse de péréquation mise en place par la Ligue en compense les effets.

C.A. PLAN DE CUQUES M.J.C. :

Mail du 22.10 relatif à la demande de validation de désignations de Jeunes Arbitres pour son Tournoi Plateau du 01.11, 2JAL et 4 JAD.

Lu et pris note, la CRA donne son autorisation pour les Jeunes Arbitres de Ligue.

DU REPRESENTANT DE LA CRA A LA CRD :

Mail du 24.10 de Jean-François SOTO représentant de la CRA à la CRD relatif à la rédaction des rapports d'arbitrage sur le match de R1 - ET.S. FOSSEENNE / MARIIGNANE-GIGNAC F.C. du 20.10.

Lu et pris note, la CRA a pris contact par mail avec les Arbitres concernés, un retour sera fait après réception des documents.

DES ARBITRES :

Courrier : Dossier médical

- AMRHEIN Alexandre : mail du 22.10 relatif à la validation de son dossier médical après envoi depuis le 11.10 de l'examen ophtalmologique.

Lu et pris note, la CRA ayant relayé le document joint par mail en copie, confirme à l'Arbitre la validation de son dossier par le médecin suite échange avec le service compétition et donc, il est désignable.

- HASYAOUI Achraf : mail du 24.10 relatif à l'envoi de son dossier médical au Secrétariat.
Lu et pris note, la CRA a accusé réception du mail et l'a transmis au Service Compétitions.

Courrier : Rapports

- LE TENNIER Samuel : mail du 19.10 relatif à l'envoi du rapport d'arbitrage du match R1 FUTSAL – TOULON ELITE FUTSAL 2 / ACA CANNES 1 pour le comportement d'un joueur exclu pour propos injurieux envers les Officiels.
Lu et pris note, la CRA analysera le document pour le suivi.
- MATEI Denis – AIT-OUZDI Rachid : mails des 23 et 24.10 en réponse à une demande d'explications de la CRA quant aux sanctions disciplinaires infligées lors du match de R1 FUTSAL – FC GAMBETTE / TOULON EST FUTSAL du 20.10, transfert des 2 mails au service Compétitions.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- BOUZALMAT Karim : mail du 20.10 relatif à l'information transmise à la CRA quant aux conditions de déplacement expliquant son arrivée avec retard sur le match sur lequel il était désigné ce dimanche 20.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera le dossier lors de sa prochaine réunion.
- TSALBI Salim : mail du 21.10 informant la CRA quant à son absence au rattrapage des tests physiques du 23.10 prévu au CREPS de St-Raphaël suite à un déplacement à l'étranger.
Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir se prononcer quant à sa situation professionnelle et son positionnement sur la poursuite de son activité arbitrale.
- DEBRAY Alexandre : mail du 17.10 relatif au document « diplôme » demandé par les instances canadiennes.
Lu et pris note, la CRA va se renseigner auprès de la Ligue.
- BENSALLAH Adam : mail du 24.10 relatif à l'observation programmée en date du 03.11 ayant déjà été vu par l'observateur désigné.
Lu et pris note, la CRA l'annule suite à une erreur de saisie.
- ZAFRILLA Mélanie : mail du 15.10 relatif à une désignation ne pouvant être suivie.
Lu et pris note, la CRA a transféré le mail au pôle désignations.
- RASCLARD Rémi : mail du 24.10 relatif à la demande de pouvoir être désigné sur des matchs gérés par la CRA afin de pouvoir reprendre suite à son arrêt médical.
Lu et pris note, la CRA l'informe sur la complexité des désignations en N3 du fait de peu de matchs effectués par les Arbitres RE de notre Ligue et cela pourrait s'envisager dans le cadre d'un désistement de dernière minute.
- GUERFI Méllia : mail du 22.10 relatif à la transmission de l'autorisation parentale dans le cadre de sa participation au stage JAL en tant que Jeune Arbitre de District.
Lu et pris note, la CRA la remercie et précise qu'elle sera la plus jeune des participants au Stage JAL.
- MARTINEZ Dorian : mail du 18.10 relatif à la transmission de l'autorisation parentale dans le cadre de sa participation au stage JAL.
Lu et pris note, la CRA la remercie.

Indisponibilités médicales :

- BOTS Lilian : mail du 23.10 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt suite à sa blessure nécessitant une indisponibilité jusqu'au 03.11.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- REGGABI Sabri : mail du 22.10 relatif à la transmission de son bulletin de situation suite à son hospitalisation nécessitant une indisponibilité jusqu'au 12.11 concomitante en partie avec la précédente pour convenance personnelle.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour la saisie sur MyFFF.

- JURADO Alexandre : mail du 23.10 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt établi par le chirurgien nécessitant une indisponibilité jusqu'au 11.11.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- FABIANO Luca : mail du 24.10 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt établi par le médecin nécessitant une indisponibilité de 3 mois jusqu'au 24.01.2020.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- FAREL Dany : mail du 22.10 relatif à l'annulation de son indisponibilité du 14 au 18.11 et la confirmation de sa participation au Stage R2 du 17.11 en Avignon.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- SAVADOGO Sékou – BOULAHAYA Amine : mails des 18 et 21.10 relatifs à la transmission de leurs justificatifs d'absence au stage JAL respectivement du 21 au 24.10 et 23.10 en raison de leur emploi du temps d'étudiant.
Lu et pris note, la CRA les en remercie.
- AMSILI Benjamin : mail du 18.10 informant la CRA qu'il ne pourra pas être présent sur 2 jours comme prévu en raison de changements de cours, entraînant ainsi son absence au stage.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- ABDANE Oussama : mail du 20.10 informant la CRA de son arrivée tardive vers 21h30 au CREPS en raison d'un changement d'emploi du temps ne le libérant qu'après 19h00. Du fait du covoiturage avec Dorian MARTINEZ, il arrivera à la même heure.
Lu et pris note, la CRA le remercie de cette information importante sur le planning d'arrivée et sur le décompte du nombre de repas à prévoir.
- SAPONE Matéo : mail du 21.10 nous informant de son entrée en urgence hospitalière ce lundi 21.10 annulant sa participation au stage JAL indisponible jusqu'au 23.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie pour avoir prévenu au plus tôt et lui souhaite une bonne remise en forme.
- GONCALVES Daryl : mail du 21.10 relatif à son impossibilité de pouvoir participer au Stage JAL en raison de difficultés professionnelles et aux aléas dans son planning.
Lu et pris note, la CRA le remercie et prendra contact avec lui dès régularisation de son examen d'ophtalmo.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 18.10 : mail de convocation envoyé à tous les Arbitres de Ligue R2 pour le stage R2 prévu en date du 17.11.2019 au District GRAND VAUCLUSE dont le délai de réponse au Google Forms est fixé au 31.10.
La CRA rappelle que la participation à un stage est obligatoire pour tous les Arbitres, donc toute absence doit être justifiée.

- Le 18.10 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA les informant de l'organisation d'une session de formation d'initiateurs le Samedi 04 et Dimanche 05 Janvier 2020 sur un site qui sera fixé ultérieurement, le fichier étant joint est à compléter et à renvoyer au 30.11.
Inscription recommandée pour les nouveaux formateurs et pour les initiateurs non recyclé depuis plus de 2 ans.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Dossier médical/licence » : à partir du mail envoyé en date du 13.05, conseiller aux Arbitres de le renvoyer au plus tard le 31.07 avec validation de leur licence

Au 24.10 = 1 Arbitre n'est pas désignable pour examen d'ophtalmo non transmis.

Ces retards sur les envois des dossiers médicaux par les Arbitres de Ligue ne devraient pas avoir de répercussions sur la NOTE ADMINISTRATIVE CRA des Arbitres de Ligue en regard de ce manquement administratif qu'au cours de la saison 2020/2021.

Date de retour du dossier médical pour la saison 2020/2021 fixée au : 15 JUIN 2020

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

VALIDATIONS ADMINISTRATIVES CRA

Validation 29 – 24.10.2019 – Résultats des tests physiques Arbitres et Jeunes Arbitres de Ligue pour rattrapage et suivi des absents pour blessure ou raison professionnelle CREPS St-RAPHAEL le 23.10

La CRA avait programmé en date du mercredi 23.10 au stade du CREPS de BOULOURIS à partir de 19h00, le déroulement du rattrapage des tests physiques pour tous les Arbitres de Ligue étant en échec ou non présents lors du stage de rentrée à FREJUS le 25.08 ou à TOULON le 29.09. Les Arbitres ont été convoqués par mail en date du 14.10.

La validation administrative 25 de la CRA du 02.10 relative aux résultats des tests physiques effectués au rattrapage du 29.09, parue sur le PV N° 10 de la CRA du 02.10, a entériné la liste des Arbitres de Ligue concernés par ces rattrapages.

Etaient présents au niveau de l'encadrement, les membres de CRA et intervenants suivants :

- Olivier GONVALVES, Noël RIFFAUD, Denis SOTO et Maxime APRUZZESE, CTRA


Selon les dispositions de l'Article 22 de son Règlement intérieur sur les tests physiques, pour tout Arbitre en situation d'échec ou ne s'étant pas présenté, la CRA ne peut le désigner.

La CRA avait décidé par la validation administrative 16 du 06.09 parue sur le PV N° 7 du 06.09 de désigner exceptionnellement les Arbitres se trouvant dans cette situation.

6 Arbitres étaient concernés par ces tests physiques du 23.10, le tableau ci-dessous en relate les résultats :

- 2 Arbitres absents pour raison professionnelle et universitaire
- 4 Arbitres ont réussi leurs tests.

2 Arbitres sont blessés pour une longue durée.

|  NOM - Prénom | District | Affect FOOT | Situation tests PHY 23/10 | Résultats tests physiques 23/10 |
|---|-------------|-------------|---------------------------|---------------------------------|
| AOUADI Oussama | PROVENCE | JAL1 | Rattrapage 1 | Absent Pro |
| BOUGET Romain | VAR | R2 | Rattrapage 1 | Réussi |
| FALASCHI Dylan | PROVENCE | JAL1 | Blessé | Blessé |
| HASYAOUI Achraf | CÔTE D'AZUR | R2 | Rattrapage 1 | Réussi |
| HENCK Guillaume | VAR | RE | Rattrapage 1 | Réussi |
| HOLLECKER Sébastien | VAR | JAL2 | Rattrapage 2 | Réussi |
| SMOUNI Hicham | VAR | R1 | Blessé | Blessé |
| TSALBI Salim | CÔTE D'AZUR | JAF | Rattrapage 1 | Absent Uni |

DECISIONS CRA

DECISION 30 – 24.10.2019 – Validation des tests physiques et épreuve pratique du candidat Jeune Arbitre de Ligue et nomination Jeune Arbitre de Ligue JAL2

M. PALUD Dorian, candidat Jeune Arbitre de Ligue, ayant été admis à l'épreuve d'admissibilité de l'examen de candidature d'Arbitre de Ligue, session supplémentaire passée en date du 25.05 et validée par la décision CRA 70 du 27.05.

En application de l'Article 19 du Règlement Intérieur de la CRA, les Arbitres Jeunes doivent, d'une part, valider les tests physiques lors du stage de rentrée des Arbitres, et d'autre part, subir l'épreuve d'admission sur une observation sur le début de saison 2019/2020.

La CRA, ayant validé les résultats des tests physiques du 25.08 de l'Arbitre concerné par décision 12 du 30.08 de la CRA, a reçu le rapport positif de l'observateur,

Par ces motifs,

- **La CRA décide de nommer au titre de Jeune Arbitre de Ligue JAL2 à compter du 24.10.2019, l'arbitre PALUD Dorian**

Cette information est transmise au Président de CDA et à l'Arbitre nommé.

La CRA félicite l'Arbitre pour cette promotion et lui souhaite une bonne saison 2019/2020.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage RE-R1 prévu début décembre date à fixer
- Stage R2 le 17.11 en AVIGNON
- Stage FEMININES à fixer

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 24.10.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- EL ABED Walid : jusqu'au 02.12.2019
- BERSAN Maxime : jusqu'au 04.11.2019
- BOTS Lilian : jusqu'au 03.11.2019
- JURADO Alexandre : jusqu'au 11.11.2019
- FABIANO Luca : jusqu'au 24.01.2020
- REGGABI Sabri : jusqu'au 12.11

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 24.10.2019

A été validé et transmis au pôle Désignations en date du 22.10.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 05.11 – 12.11 – 17.11

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion du 24.10 ouverte à partir de 16h00 et prononce la fin de séance à 18h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Mardi 05 Novembre 2019**

**Président-Délégué
Denis SOTO**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**